



Compte rendu de la réunion du Bureau directeur du Mardi 07 Novembre 2023

Présents : Jean-François CONTANT, Brigitte BORDET, Marc CHARPENTIER, Didier FOULONT, Marie Geneviève LASSERRE, Gérard QUATREPOINT, Nathalie VION, Denis SEVE, Christian POULALIER

Absents : Angélique RIEU, Marine PASCOET, Arnaud GOGUILLOT

Assiste : JC DINCHER

Ouverture du Bureau Directeur par le Président

Réunion en Visioconférence

Question de la mise sous tutelle du Comité départemental de la nièvre.

Le Président ouvre la séance à 18h45 et évoque l'obligation de nous réunir rapidement pour faire suite à l'importance de la demande formulée par le Comité départemental de la Nièvre. Les Comités départementaux ont présenté dans l'ensemble des bilans financiers négatifs qui peuvent inquiéter même si certains ont des réserves financières qui peuvent le permettre.

Le Président du Comité départemental de la Nièvre, Michel GELOT, a demandé à la Ligue Régionale la mise sous tutelle de son comité. Le CD 58 est à la limite de déposer le bilan et le Président, qui rencontre des problèmes de santé important depuis plusieurs mois, n'est plus en mesure de gérer les affaires courantes.

Ce département possède trois salariés apprentis : un apprenti France 2023 (M.Antoine FERRARE), un apprenti DEJEPS Rugby (Thibault BLACHON), et Chloe TETON.

Le CD 58 a organisé durant la coupe du Monde des fans zones à Nevers pensant ainsi réaliser un bénéfice substantiel permettant de financer ses postes. La réalité est tout autre et un déficit important a résulté malgré les nombreuses mises en garde de la Ligue Régionale.

Le Président JF CONTANT formule la proposition suivante au comité directeur :

- Josiane ROGER, Secrétaire du CD 58, s'est proposée à prendre la présidence de façon temporaire d'ici à la fin du mandat.

Pascal KUHAR de St Leger des Vignes, s'est proposée pour occuper le rôle de Trésorier.



- Au niveau des comptes : Gérard QUATREPOINT se déplacera avec JF CONTANT pour contrôler les comptes du CD 58. La Ligue ne récupèrera aucune dette mais des solutions sont déjà évoquées pour la combler (hausse des cotisations départementales, enveloppe des députés...).

Toute facture de plus de 500 € devra obligatoirement recevoir l'aval de la Ligue Régionale.

- Au niveau des ressources humaines : à étudier : les réels besoins d'un département comme le 58 ?

Il faut rapidement éclaircir la situation de Chloe TETON qui apparemment n'a pas signé de contrat d'apprentissage avec le CD 58 mais intervient...Chloe TETON a contacté le Président, il est possible qu'elle trouve une autre structure d'apprentissage.

- Thibaut BLACHON, que nous connaissons bien, effectue du bon travail et doit être accompagné d'avantage. Il faudra également étudier l'importance de ses interventions à l'USON Nevers qui pourrait financer une partie de son poste.

- Pour Antoine FERRARE, Apprenti France 2023, il faudra veiller à la bonne fin de son contrat.

- Pour Nicolas GELIS, CTC de la Ligue, il lui a été demandé de ne plus intervenir pour le Comité départemental.

Voici ci-dessous les remarques formulées par les membres du bureau directeur :

- Pour Marc CHARPENTIER, toute dépense doit être contrôlée par la Ligue (même celles inférieures à 500 €). Les autres membres partagent cette idée.

- Il est proposé de faire intervenir Jean-Paul RENARD, membre du comité directeur habitant Nevers, comme représentant de la Ligue sur place.

- La relance de la vie associative progressive est impérative.

Tous les membres sont donc favorables à la proposition de JF CONTANT. Une convention de mise sous tutelle reprenant également les remarques des autres membres sera établie.

Situation du RC ST FIRMIN ST SERNIN LE BREUIL :

Cette association, fortement endettée, n'a pas été autorisée à reprendre son activité cette saison. Malgré cette interdiction deux nouvelles licences ont été renouvelées par le club (notamment le Président). Les licences seront débitées sur le compte ligue par la FFR et nous n'avons pas la possibilité de les bloquer ou de mettre en sommeil nous même l'association.

Cette situation n'est plus supportable. Le Bureau directeur décide, suite à la proposition du Président JF CONTANT, de porter plainte contre le Président du club pour conflit d'intérêts et malversations.



Situation de Jasmina MARKOVIC, salariée de la Ligue :

Jasmina est en difficulté et en souffrance. Elle n'arrive pas à travailler en équipe et nous a fait part de ses difficultés, de son mal être et de son intention de ne plus travailler à la Ligue. Le Président s'est engagé à la rencontrer très prochainement.

Réunions à venir :

Le Comité Directeur sera réuni le 20 Novembre par visioconférence.
La validation des comptes présentés par Gérard QUATREPOINT pour l'Assemblée Générale financière du 09 Décembre, la modification des statuts, + **l'histoire des 100000 €** seront à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé le Président a levé la séance à 19h35.

Le Président,